

## REUNION DE GROUPE DE TRAVAIL GT7b

### Environnement et Développement Durable dans les Landes

Type de document	RELEVÉ D'ÉCHANGES ET DE CONCLUSIONS
Groupe de travail	GT7
Date de la réunion	23 septembre 2011
Lieu de réunion / Salle	Communauté d'Agglomération du Grand Dax
Référence	GPSO-11-EGI-3-CRT-6193-V1

#### 1. Objet de la réunion

Cette réunion fait suite à l'optimisation des hypothèses de tracé à approfondir proposées au Comité de Pilotage du 23 juin 2011.

L'objet de la réunion est :

- de rappeler la comparaison des hypothèses de tracés et présenter les conclusions du COPIL du 23 juin 2011,
- de présenter les optimisations de tracés réalisées depuis le COPIL,
- de présenter les emprises environnementales associées au tracé à l'aide d'indicateurs (acquisitions, surface d'emprise, emprise sur milieux naturels remarquables, ...),
- de présenter les principales mesures d'intégration environnementale envisagées,
- de recueillir les avis des membres du GT sur les principales mesures d'accompagnement environnementales,
- enfin de présenter le calendrier des étapes ultérieures.

#### 2. Déroulement de la réunion

Après un tour de table de présentation, RFF et les MOE présentent les conclusions du COPIL du 23 juin 2011 et le ou les tracés proposés.

Dans le Nord des Landes (de Bourriot-Bergonce à Begaar) les tracés proposés sont les suivants : H327-H337, H338-LIME E1, H348-H356 et H357.

Dans le Sud des Landes (de Pontonx-sur-Adour à Saint-Martin-de-Seignanx), les tracés proposés sont les suivants : H414, HRSDAX1 (raccordement sud de Dax), H421-H423, H431 et H441.

Ensuite RFF et les MOE présentent les optimisations de tracés à l'aide des plans hors format au 1/10000<sup>ème</sup> sous orthophotos.

Dans le secteur du Nord des Landes, les optimisations ont porté sur les secteurs suivants :

- commune de Retjons : prise en compte du projet d'installation d'un poste de gaz TIGF et amélioration du franchissement du Retjons,
- commune d'Arue : recherche d'un tracé plus proche de l'A65 pour préserver au mieux le bâti très proche et s'éloigner des arials situés un peu plus au Nord et optimisation du tracé menée conjointement aux optimisations recherchées dans le secteur de Retjons,
- commune de Saint-Yaguen : demande de la concertation de s'éloigner de plusieurs bâtis et arials et optimisation du tracé lors du franchissement du Bès et du Suzan
- communes de Pontonx-sur-Adour et Laluque : ripage du tracé le plus au nord afin de s'éloigner du bâti de Montlouis et de la zone sensible du ruisseau de Samba,
- commune de Saint-Paul-lès-Dax : décalage au nord sur section courante pour limiter le linéaire d'ouvrage et l'emprise au droit des ruisseaux de Candale, Poustagnac et Mollevieille. Sur le raccordement Sud de Dax : raccordement à niveau, non dénivellé avec deux voies de circulation.
- Commune de Saint-Geours-de-Maremne : décalage de 30 m au droit d'Atlantisud et ajustement au droit du ruisseau des Hontines,
- Commune de Bénesse-Maremne : ajustement des tracés de ligne nouvelle, raccordement Nord de Bayonne et déviation de la ligne existante en limite de parcelle agricole et de secteurs boisés. Rétablissement de la route d'Orx et des cheminements agricoles assurés,
- Commune d'Ondres : aménagements adaptés (paysage et rétablissement piétons/faune) au droit du site du Conservatoire du Littoral.

RFF et les MOE présentent ensuite quelques chiffres sur le tracé en cours d'optimisation : linéaire de ligne nouvelle, nombre d'ouvrages d'arts, emprise du tracé, acquisitions de bâtis envisagées surface en sites Natura 2000 et sites d'intérêt écologiques dans l'emprise du projet.

Enfin, les principales mesures environnementales envisagées sont présentées sur les thématiques suivantes :

- milieu physique : modélisation des grands cours d'eau, rétablissements des écoulements hydrauliques et principes d'assainissement de la plate-forme,
- milieu naturel : rétablissements des coupures écologiques (passages grande faune) et transparence faune semi-aquatique, principes de mesures compensatoires,
- paysage : principes d'aménagements généraux (secteurs de boisement, secteurs agricoles ouverts) et particuliers (vallon du Cros, arials, château de Bargues),
- architecture : présentation des lignes identitaires et de quelques exemples architecturaux (viaduc de Northon, franchissement A63, Adour),
- acoustique : présentation des objectifs réglementaires et des seuils admissibles et présentation des différents types de protections acoustiques.

### 3. Relevé des principaux échanges et des contributions

#### **LGV « ni à Labenne, ni ailleurs »**

L'impact du rétablissement de la RN10 et sur l'aire de service de Labenne est important.

- *Egis précise que le rétablissement de la RN10 a été calé en limitant au maximum les emprises sur le parcellaire agricole et sur le bâti situé à proximité. RFF précise que le projet de réaménagement de l'aire de service de Labenne concerné par le projet de LGV fera l'objet de discussion avec ASF.*

#### **ONEMA**

Le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau contiendra-t-il une partie concernant les effets du chantier de dépose de la voie existante sur le ruisseau de Labenne ?

- *RFF indique que cet aspect sera traité dans le dossier.*

#### **DFCI et CREN**

Les zones humides ont-elles été prises en compte dans le projet ?

- *RFF précise que les zones humides ont bien été prises en compte dans les inventaires écologiques menés depuis 2010 sur la base des critères phytosociologiques. Une étude spécifique zone humide sera lancée dès cet automne pour identifier les zones humides et les caractériser du point de vue pédologique.*

Quels sont les critères pris en compte pour l'identification pédologique des zones humides ?

- *L'ONEMA précise que l'identification des zones humides selon les deux critères (phytosociologiques et pédologiques) est dictée par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009 sur la délimitation des zones humides,*
- *La DFCI demande à être associée à cette étude en raison de leur grande connaissance de ces milieux en particulier dans les Landes.*
- *Le CREN demande à être destinataire du cahier des charges de l'étude.*

#### **DFCI**

La DFCI précise que d'autres fontaines (autres que celle de l'oratoire Saint-Jacques) sont à prendre en compte dans le cadre du projet.

#### **ONEMA**

L'ONEMA demande si l'emprise au droit des viaducs a été prise en compte dans les calculs indiqués.

- *RFF confirme cette donnée*

#### **LGV « ni à Labenne, ni ailleurs »**

Le rallongement des parcours dû aux rétablissements routiers du projet va-t-il être pris en compte ?

- *RFF précise qu'au stade actuel des études, il n'y a pas d'indemnisation prévue pour les riverains impactés par les rallongements de parcours.*

#### **DDTM 40**

La DDTM 40 et l'ONEMA 33 et 40 signalent que la méthodologie des franchissements des cours d'eau et des milieux aquatiques ne lui a pas été adressée.

- *RFF : cette liste de cours d'eau a été transmise par courriel en juillet dernier, à l'ensemble des acteurs concernés avec la méthodologie de franchissement des cours d'eau. RFF vérifiera ce problème de transmission à la DDTL Landes et renverra le fichier. La consultation des entreprises est en cours. Ces études de modélisation hydraulique débuteront à l'automne.*

**ONEMA**

Comment sont franchis les cours d'eau qui ne sont pas franchis par un viaduc ?

- *Ils seront franchis par des ouvrages de type pont-cadre avec préservation du lit mineur.*

**CREN**

Le CREN demande si une méthodologie pour la mise en place des mesures compensatoires est prévue et ainsi que des mesures de gestion des habitats au droit du projet, notamment au droit des délaissés et des talus de la LGV.

- *RFF présente la mise en place d'un Comité Biodiversité à l'échelle régionale, comprenant une dizaine d'entités (la liste reste à préciser). Ce comité biodiversité aurait pour objectif de travailler sur le programme de compensation avec les partenaires et acteurs du territoire. RFF réfléchit par ailleurs à la mise en œuvre d'un programme d'anticipation foncière, notamment dans le domaine environnemental. Une première réunion devrait avoir lieu courant novembre.*
- *Le CREN demande à faire partie de ce Comité Biodiversité*

**CA 40**

Dans quel périmètre seront recherchées les zones de compensation ?

- *L'objectif est très ouvert sur ce sujet. Il est plutôt de rechercher la proximité et la continuité avec des zones de compensation existantes afin de créer des espaces protégés sur de grandes surfaces. Ces questions seront débattues au niveau du Comité Biodiversité.*

**DFCI**

Quid de l'équilibre des terres/matériaux dans les Landes ?

- *RFF précise que la stratégie des matériaux est actuellement en cours de réflexion. L'équilibre des matériaux, la nécessité d'ouvrir des carrières, dépôts de matériaux sont actuellement des pistes de réflexion sur le projet global GPSO.*

**LGV « ni à Labenne, ni ailleurs »**

L'association « LGV ni à Labenne, ni ailleurs » précise que les enjeux de stabilité du projet au droit de la dune des étangs d'Yrieux et de Beyres sont importants.

- *RFF précise qu'au droit de ce secteur les études sont en cours et étudient la stabilité des déblais et les traitements spécifiques associés. Les mesures d'insertion de la LGV sont également en cours d'étude dans ce secteur : traitements paysagers et acoustiques, rétablissement du passage piétons et faune....*

**ONEMA/ CREN**

L'importation de matériaux dans le cadre de l'équilibre des terres peut entraîner un déplacement des espèces invasives.

- *RFF précise que les inventaires écologiques sont en cours pour identifier les invasives et les secteurs à enjeux. Des mesures de traitement seront mises en place si nécessaire comme ce qui a déjà été réalisé sur d'autres infrastructures (cas du plan de gestion des invasives sur A63).*

**LGV « ni à Labenne, ni ailleurs »**

Comment les seuils acoustiques ont été définis ?

- *RFF précise que les seuils réglementaires à respecter dépendent de l'ambiance sonore préexistante, avant réalisation de l'infrastructure. Dans les Landes, l'ambiance sonore préexistante définie est modérée c'est-à-dire que l'ambiance sonore peut être considérée comme calme, y compris dans les secteurs au droit des infrastructures*

*bruyantes comme la ligne existante à Benesse-Maremmes et Labenne et l'A63. De ce fait les seuils réglementaires à respecter sont les plus bas, soit plus favorables aux riverains. Les protections acoustiques seront dimensionnées en conséquence. RFF rappelle qu'il a une obligation de résultats dans ce domaine.*

#### **DDTM 40**

Comment seront traités les points noirs bruit (obligation réglementaire) ?

- *RFF précise que les seuils acoustiques réglementaires des Points noirs bruit se situent au-delà des seuils appliqués sur GPSO et seront donc traités dans le cadre des études acoustiques du GPSO.*

#### **LGV « ni à Labenne, ni ailleurs »**

Des protections acoustiques sont-elles prévues au droit de la ligne existante pour protéger la colonie de spatules blanches du Marais d'Orx ?

- *RFF précise que ce sujet a été abordé, notamment avec les spécialistes de la maison du Marais d'Orx. Il s'avère que la colonie de spatules blanches s'est habituée au bruit continu de la ligne existante. D'après la maison du Marais d'Orx, la ligne nouvelle en jumelage de la ligne existante ne devrait pas perturber la colonie. Il faudra par contre, en phase travaux adapter le planning pour tenir compte de la période de reproduction de la colonie de spatules.*

### **4. Synthèse des échanges et conclusion**

Après un temps d'échanges autour des impacts attendus sur le projet GPSO et des principales mesures environnementales, RFF présente ensuite le calendrier des étapes ultérieures :

- Présentation du tracé consolidé : automne 2011,
- Consultation du public : novembre 2011,
- Synthèse des avis : début janvier 2012
- Comité de pilotage janvier 2012,
- Dossier support pour approbation ministérielle début 2012,
- Avis sur dossier (CIA et Autorité Environnementale) : 1<sup>er</sup> semestre 2013
- Enquête publique automne 2013.

Le Garant de la concertation sur le lot 3 fait une synthèse des trois années de concertation en indiquant qu'un bilan sera réalisé par les trois garants nommés sur le GPSO.

Il insiste par ailleurs sur deux questions importantes encore à l'étude côté RFF : la Stratégie des matériaux et l'alimentation électrique de la ligne nouvelle.